

Les présidentes et présidents d'université pour le maintien d'une instance nationale de qualification

A une heure avancée de la nuit, entre le 21 et le 22 juin, le Sénat a adopté un amendement supprimant l'actuel article L. 952-6 du code de l'éducation qui précise que "la qualification des enseignants-chercheurs est reconnue par une instance nationale." Le vote de la loi par le Sénat a entériné cet amendement.

La suppression de la qualification conduirait à remettre en cause le caractère national du recrutement des enseignants-chercheurs, accentuant la fragmentation du système universitaire français et son évolution vers un régime à plusieurs vitesses. La qualité des candidats ne pourrait plus être mesurée, après le doctorat, à l'aune de compétences comparées nationalement et internationalement, faisant ainsi voler en éclat la perspective d'une stratégie nationale de l'enseignement supérieur pourtant voulue par le projet de loi.

Cette suppression introduirait de nouvelles tensions dans les universités aujourd'hui confrontées à de multiples difficultés, avec des missions supplémentaires sans moyens pour y faire face. Les établissements auraient à traiter un nombre deux fois plus élevé de candidatures, et à gérer de nouvelles sources de conflits internes que les recrutements et promotions génèrent inévitablement.

Loin de développer la dynamique de coopération aujourd'hui indispensable, la suppression de la qualification renforcerait la concurrence entre universités, entre composantes, entre équipes, et finalement entre collègues.

Ouverts à une réflexion de fond de la communauté universitaire pour faire évoluer les procédures actuelles, les présidentes et présidents d'université signataires affirment leur attachement au maintien d'une procédure nationale de qualification pour accéder aux fonctions d'enseignant-chercheur. Ils appellent les élues et les élus à revenir sur cet amendement.

Signataires au 25/06/2013

1. Mohamed Amara, président de l'université de Pau et des Pays de l'Adour
2. Philippe Augé, président de l'université Montpellier 1
3. Jacques Bahi, président de l'université de Franche-Comté Besançon
4. Gilles Baillat, président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne
5. Jean-François Balaudé, président de l'université Paris X Nanterre
6. Sébastien Bernard, président de l'université Pierre Mendès France - Grenoble 2
7. Fabienne Blaise, présidente de l'université Lille3
8. Philippe Boutry, président de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
9. Michel Brazier, président de l'université de Picardie Jules Vernes
10. Lise Dumasy, présidente de l'université Grenoble 3
11. Anne Fraïsse, présidente de l'université Paul Valéry - Montpellier 3
12. Rachid El Guerjouma, président de l'université du Maine
13. Yves Jean, président de l'université de Poitiers
14. Jean-Paul Jourdan, président de l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3
15. Guillaume Leyte, président de l'université Panthéon-Assas Paris 2

16. Yannick Lung, président de l'université Montesquieu-Bordeaux IV
17. Francis Marcoin, président de l'université d'Artois
18. Jean-Luc Mayaud, président de l'université Lyon 2
19. Jean-Michel Minovez, président de l'Université Toulouse 2 Le Mirail
20. Pierre Mutzenhardt, président de l'université de Lorraine
21. Mohamed Ourak, président de l'université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis
22. Jean Peeters, président de l'université Bretagne-Sud
23. Pascal Reghem, président de l'université du Havre
24. Danielle Tartakowsky, présidente de l'université Paris 8 Vincennes Saint-Denis
25. Frédérique Vidal, présidente de l'université Nice Sophia Antipolis